



## Fiche de données de sécurité

### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Produit : Lexan 50/25 EC

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation concentré emulsionnable (EC) insecticide (TP18)  
réservé à une utilisation professionnelle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **KWIZDA-France SAS**  
30 avenue de l'Amiral Lemonnier  
F-78 160 Marly-le Roi  
Tél. 01 39 16 09 69  
Fax 01 39 16 47 07  
[regulatory@kwizda-france.com](mailto:regulatory@kwizda-france.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48  
ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification du mélange

Composants déterminants l'étiquetage :

- calcium dodecylbenzenesulfonate
- Gamma Butyrolactone
- N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl)ammonium propionate

#### **En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008**

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
Aquatic acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques  
Aquatic chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### **En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008**

H318 Provoque de graves lésions des yeux  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS05



GHS09

Mention d'avertissement : **DANGER**

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P305+P351+P338+P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P 501	Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation nationale, en déchetterie.

### **2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB**

Non applicable

## **3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS**

Caractérisation chimique : mélange

Description : Concentré émulsifiable basé sur la substance active « acétamipride » (50g/l), « d-tetramethrin » (25g/l) et PBO (100g/l)

<b>INGREDIENTS DANGEREUX</b>			
<b>Name</b>	<b>N°CAS/EINECS</b>	<b>Concentration</b>	<b>CLP Classification (R1272/2008)</b>
<b>Substances actives</b>			
Acétamipride (ISO)	CAS: 160430-64-8 Index number: 608-032-00-2	5% (w/w)	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412
d-tetramethrin	CAS: 1166-46-7 EINECS: 214-619-0	2,5% (w/w)	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;
2-(2-butoxyethoxy)ethyl 6-propylpiperonylether	CAS: 51-03-6 EINECS: 200-076-7	10% (w/w)	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410
<b>Autres composants</b>			
Gamma Butyrolactone	96-48-0	0.4 – 0,55% (w/w)	H302, H318, H336
calcium dodecylbenzenesulfonate	26264-06-2 EC: 247-557-8	≤3,5% (w/w)	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315
N,N-Didecyl-N-methylpoly(oxyethyl)ammonium propionate	94667-33-1	<1%(w/w)	Acute Tox.; 4; H302 Skin Corr.; 1B; H314 Aquatic Acute; 1; H400 Aquatic Chronic; 1; H410

## **4. MESURES DE PREMIER SECOURS**

### **4.1 Description des premiers secours**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit. En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Des symptômes d'empoisonnement peuvent survenir même après plusieurs heures, si la personne exposée ressent un malaise, consulter immédiatement un médecin.

#### **Après inhalation**

Emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire. En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

#### **Contact avec la peau**

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau pendant au moins 10 minutes et consulter un médecin.

#### **Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si des symptômes d'indisposition persistent, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique par le médecin.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyen d'extinction**

Moyens recommandés : CO<sub>2</sub>, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.  
Moyen à éviter : eau sous pression.

### **5.2 Dangers particuliers**

Pas d'information.

### **5.3 Conseil aux pompiers**

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale.

#### **Autres recommandations**

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

Maintenir les personnes sans protection hors de portée du produit.  
Eviter tout contact avec les yeux.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans les eaux de surface/souterraines ou les égouts.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides).

Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur.

### **6.4 Référence aux autres sections**

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit.  
Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle.  
Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.

Respecter les instructions d'utilisation.

Ne pas respirer les fumées/aérosols.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### Mesures techniques et température

Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec et bien ventilé.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Garder dans des containers hermétiquement fermés.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisez seulement selon les instructions

## **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail.

## **8.2 Contrôles de l'exposition**

### **Mesures d'hygiènes et de protection générales**

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation.

### **Equipement de protection individuel**

Une protection respiratoire n'est pas obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale (pièce bien ventilée).

### **Protection des mains**



Utiliser des gants résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1).

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

### **Protection oculaire**



Lunettes de protection hermétiques (norme EN 166)

Un rince œil doit être disponible et à proximité.

### **Protection corporelle**

Vêtement de travail de protection, résistant au produit chimique en cas d'usage intensif.

### **Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence:

Forme	liquide
Couleur	translucide jaune
Odeur	caractéristique

pH	Pas applicable (sans eau) Après dilution (1% solution) : 5 à 7,5
Point d'ébullition	pas de données
Flash point:	pas de données
Auto inflammation	le produit ne s'auto enflamme pas
Danger d'explosion	pas de danger d'explosion
Densité	0,99 – 1,1 à 20°C
Solubilité:	émulsifiable dans l'eau

## **9.2 Autres informations**

Pas d'autres données disponibles.

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1 Réactivité**

Pas de données disponibles.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### **10.3 Possibilité de réaction dangereuse**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

### **10.4 Conditions à éviter**

Pas de données disponibles.

### **10.5 Matières incompatibles**

Pas de données disponibles.

### **10.6 Produits de décompositions dangereux**

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1 Information on sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aigüe :**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :**

Pas de données spécifiques disponibles. Toutes les données se réfèrent aux substances actives.

**Substance active : Acétamipride**

Oral LD50: 417 mg/kg (rat (male)) / 314 mg/kg (rat (female))

Cutané LD50: >2000 mg/kg (rat)

Inhalation LC50/4h: 1.15 mg/l (rat)

**Effet irritant:**

**Cutané:** Négatif

**Oeil:** Négatif

**Sensibilisation:**

- **Cutané:** Négatif (guinea pig).

- **Respiratoire:** pas de données disponibles

**Mutagenicité:**

Test d'Ames: Négatif  
Test d' aberration chromosomique: Positif  
Micronucleus test (souris): Négatif  
Uds study: Négatif

**Carcinogénicité:**

Rat: Négatif  
Mouse: Négatif

**Toxicité Reproductive:**

Rat: Négatif

**Toxicité Sub-aigue:**

Test toxicité dose répétée 90 jours  
Noael (rat): 12.4 mg / kg (male), 14.6 mg / kg (femelle)

**Toxicité Chronique:**

Noael(rat): 7.1mg/kg/day(male), 8.8mg/kg/day (femelle) (2 years)  
Noael (mouse): 20.3 mg/kg/day(male), 25.2 mg/kg/day (femelle) (1.5 year)

**Toxicité Teratogénicité:**

Rat: Négatif  
Rabbit: Négatif

**Substance active : D-tetraméthrine**

Inhalation LC50/4h (rat) >1.18mg/l  
Oral LD50 (rat) >5000mg/kg  
Cutané LD50 (rat) >5000mg/kg

**Effet irritant:**

**peau:** pas irritant  
**oeil:** irritant léger  
**Sensibilisation:** non sensibilisant

Toxicité chronique :  
- Non CMR

**Substance active : PBO**

Oral LD50 (rat): 7500 mg/kg  
Cutané LD50 (rat): >7950 mg/kg  
Inhalation (rat): >5,9 mg/l

**Effet d'irritation :**

oeil : non irritant / sensibilisant

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

### 12.1 Toxicité

**Effets écotoxicologiques :**

**Toxicité aquatique :**

Pas de données spécifiques disponibles. Toutes les données se réfèrent aux substances actives.

**Données pour la matière active :** Acétamipride technique

Lepomis macrochirus - CL50 : >119.3 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures  
Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 : >100 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures.  
Daphnia magna - CE50 : 49.8 mg/l - Durée d'exposition : 48 heures  
CL50 Algue (48 h) > 98,3 mg

**Données pour la matière active : D-Tétraméthrine technique**

LC50 (96h) truite arc en ciel 10µg/L  
CE50 (48h) daphnies 0.073mg/L  
LC50 (Mallard ducks) > 5620 mg/kg

**Données pour la matière active : PBO**

LC50 (Cyprinus carpio, 24 h): 5,3 mg/l  
LC50 (Daphnia magna, 24 h): 2,95 mg/l  
EC50 (Chlorella fusca): 15 mg/l  
LD50 (abeille): 0,025 mg/abeille

**12.2 Persistance and dégradabilité**

Acétamipride : pas directement biodégradable  
PBO : pas directement biodégradable mais se dégrade naturellement avec le temps

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Acétamipride : pas bioaccumulatif  
PBO : Potentiellement bioaccumulable, cependant des études montrent une dégradation rapide dans le métabolisme des mammifères et dans l'environnement.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucun ingrédient ne remplit les critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'information disponible

**Note générale :**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines, même en petite quantité.

**13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1 Méthode de traitement des déchets**

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes, remettre à un collecteur de déchets dangereux  
Le produit non utilisé doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.  
L'emballage souillé doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets.  
Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.  
Nettoyant recommandé : eau additionnée de détergent.



## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **14.1 Numéro ONU**

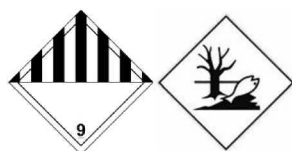
UN 3082

### **14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (d-tetramethrin, butoxy piperonyl), 9, III

### **14.3 Classe de danger pour le transport**

Classe 9 : (M6) matières et objets divers dangereux pour l'environnement



### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR : III

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Voir symbole

### **14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Attention : matières et objets divers dangereux pour l'environnement.  
Code de danger (Kemler) : 90

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

## **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**Abréviations et acronymes :**

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

**Mise à jour :**

- Suppression des classifications liées à la directive 67/548/EEC ou à la directive 1999/45/EC
- Mise a jour : 8<sup>ème</sup> ATP (H318)
- Ajout de l'adresse email (Section 1.3)
- Ajout de la section 7.3

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

*Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi. Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande. Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas. L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.*